

États financiers : Présentation et informations à fournir

IFRS 18



États financiers : Présentation et informations à fournir



Quel est l'enjeu?

La façon dont les sociétés communiquent leur performance financière est appelée à évoluer.

En réponse aux demandes des investisseurs en vue d'obtenir des informations plus pertinentes, transparentes et comparables, l'IFRS 18* exige que toutes les sociétés :

- présentent un nouveau sous-total « **résultat d'exploitation** »;
- communiquent certaines **mesures « non conformes aux PCGR »**, notamment les mesures de la performance choisies par la direction, dans les états financiers, ce qui signifie qu'elles seront désormais auditées – p. ex., le « BAIIA ajusté »;
- améliorent la façon dont elles regroupent les informations.



Quelles sont les conséquences?

L'IFRS 18 permettra aux sociétés d'améliorer les informations qu'elles fournissent dans leurs états financiers. Les investisseurs bénéficieront d'une plus grande uniformité de la présentation dans l'état du résultat net et le tableau des flux de trésorerie, ainsi que d'une ventilation plus détaillée des informations.

Le fait que certaines mesures non conformes aux PCGR fassent désormais partie des états financiers auditées contribuera à accroître la crédibilité des indicateurs clés de performance choisis par la direction.

Le bénéfice net des sociétés ne changera pas. Ce qui changera, c'est la manière dont elles :

- présentent leurs résultats dans le corps même de l'**état du résultat net**;
- communiquent des informations dans les **notes afférentes** aux états financiers.

L'IFRS 18 constitue la prochaine étape vers des informations plus interreliées.



Quelle est la prochaine étape?

L'IFRS 18 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027 et s'appliquera de manière rétrospective. L'application anticipée est permise. Il est maintenant temps de planifier!

- Évaluer l'incidence sur les états financiers.
- Communiquer l'incidence aux investisseurs.
- Déterminer l'incidence des nouvelles exigences sur les systèmes et processus d'information financière.
- Surveiller tout changement des exigences locales en matière de présentation de l'information.

Lisez ce guide pour vous aider à comprendre cette nouvelle norme de comptabilité et à en évaluer l'incidence sur votre société.

*L'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*.

Table des matières



« L'IFRS 18 introduit trois catégories de produits et de charges, deux sous-totaux à l'état du résultat net et une note distincte sur les mesures de la performance choisies par la direction. Ces ajouts, combinés à des indications améliorées en matière de ventilation, ouvrent la voie à des informations de meilleure qualité et plus uniformes pour les utilisateurs, et toucheront toutes les sociétés. »

Gabriela Kegalj
Leader mondiale, Présentation des informations en IFRS, KPMG

01

Quels sont les principaux changements?

02

Comment se présente l'état du résultat net maintenant?

03

Quelles sont les nouvelles catégories de produits et de charges?

04

En quoi la nature des activités de votre société influe-t-elle sur ces catégories?

05

Comment les charges d'exploitation sont-elles présentées?

06

Comment les informations sur les charges d'exploitation sont-elles communiquées?

07

Quelles mesures non conformes aux PCGR sont maintenant présentées dans les états financiers?

08

Quelles sont les nouvelles obligations d'information à l'égard des MPCD?

09

Les sociétés changeront-elles la façon dont elles regroupent les informations dans les états financiers?

10

Quels autres changements s'appliquent aux états financiers de base?

Quels sont les principaux changements?

État du résultat net plus structuré



- Présentation de nouveaux sous-totaux, y compris le « résultat d'exploitation ».
- Classement des produits et des charges dans trois catégories – exploitation, investissement, financement.
- Classement des produits et des charges en fonction des activités principales.

Mesures de la performance choisies par la direction : informations à fournir et audit



- Les informations sur les MPCD* sont désormais communiquées dans les états financiers et audités.
- Les MPCD englobent certaines mesures « non conformes aux PCGR », mais pas toutes.
- Les nouvelles obligations d'information peuvent nécessiter des efforts supplémentaires.

* Mesures de la performance choisies par la direction

Ventilation plus détaillée des informations



- Nouvelles obligations d'information pour les postes désignés comme « autre ».
- Indications améliorées en matière de regroupement des informations dans les états financiers.
- Demeure un aspect nécessitant le recours au jugement.

Comment se présente l'état du résultat net maintenant?

L'IFRS 18 introduit certaines modifications importantes dans l'état du résultat net, notamment :

- Présentation de **deux nouveaux sous-totaux obligatoires** dans le corps même de l'état du résultat net;
- Classement des produits et des charges dans **trois nouvelles catégories** en fonction des activités principales de la société;
- **Les résultats des entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence** ne sont plus présentés dans le résultat d'exploitation (ils sont désormais toujours présentés dans la catégorie investissement).



Toutes les sociétés devront déterminer avec soin à quelle catégorie appartient chacun des produits et chacune des charges. Le classement variera selon qu'une société mène ou non des activités principales désignées (se reporter aux pages 6 et 7).

État du résultat net

Sociétés ne menant pas des activités principales désignées

| | | |
|-----------------|--|----------|
| Exploitation* | Produits des activités ordinaires | X |
| | Charges d'exploitation (analysées par nature, par fonction, ou les deux, selon le cas) | (X) |
| | Résultat d'exploitation | X |
| Investissement* | Quote-part du résultat net des entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | X |
| | Revenus tirés d'autres participations | X |
| | Produits tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | X |
| | Résultat net avant financement et impôt* | X |
| Financement* | Charges d'intérêts sur les emprunts et les obligations locatives | (X) |
| | Charge d'intérêts sur les passifs au titre des régimes de retraite | (X) |
| | Résultat net avant impôt | X |
| | Charge d'impôt sur le résultat | (X) |
| | Résultat net de l'exercice | X |

* Les catégories exploitation, investissement et financement ne correspondent pas à celles du tableau des flux de trésorerie.

* Les sociétés ayant comme activité principale l'octroi de financement à des clients (p. ex., les banques) ne présentent généralement pas ce sous-total.

Quelles sont les nouvelles catégories de produits et de charges?

Toutes les sociétés classent les produits et les charges dans trois nouvelles catégories.

Exploitation – produits/charges découlant des activités principales d'une société.

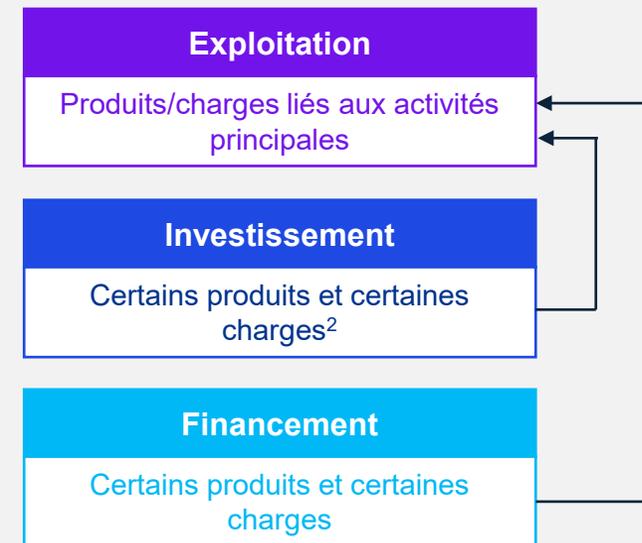
Investissement – produits/charges découlant des éléments suivants :

- Participations dans des entreprises associées, des coentreprises et des filiales non consolidées;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie;
- Actifs qui produisent un rendement individuel et largement indépendant (p. ex., revenus locatifs tirés d'immeubles de placement).

Financement – comprend les éléments suivants :

- Produits/charges découlant des passifs liés à l'obtention de financement uniquement (p. ex., charges d'intérêts sur les emprunts);
- Produits/charges d'intérêts et incidence des variations des taux d'intérêt par rapport aux autres passifs (p. ex., charges d'intérêts sur les obligations locatives).

Les sociétés qui mènent des **activités principales désignées**¹ classent dans la catégorie **exploitation** des éléments de produits et de charges supplémentaires qui seraient autrement classés dans les catégories **investissement** ou **financement**.



¹ Au sens de l'IFRS 18, il s'agit de sociétés qui investissent dans des actifs (p. ex., les sociétés immobilières, les assureurs) ou qui octroient du financement à des clients (p. ex., les banques).

² La quote-part du résultat net des entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est toujours classée dans la catégorie investissement.

04

En quoi la nature des activités de votre société influe-t-elle sur ces catégories?

Le classement des produits et des charges varie en fonction des activités principales de la société.

| | Fabricant A  | Fabricant B  | Banque  | Société immobilière  |
|--|--|--|---|--|
| Activités principales | Fabrication et vente de biens | Fabrication et vente de biens et octroi de financement à des clients | Octroi de financement à des clients | Investissement dans des actifs |
| Charges d'intérêts sur les emprunts | Financement | Exploitation* et choix entre exploitation et financement** | Exploitation* et choix entre exploitation et financement** | Financement |
| Profits/pertes sur les immeubles de placement | Investissement | Investissement | Investissement | Exploitation |



Le classement des produits et des charges dans l'état du résultat net peut s'avérer complexe pour les sociétés menant de multiples activités principales qui comprennent des activités principales désignées.

* Comprend toutes les charges d'intérêts sur les emprunts liées à l'octroi de financement à des clients.

** Les charges d'intérêts sur les emprunts non liées à l'octroi de financement à des clients font l'objet d'un choix de méthode comptable.

Comment les charges d'exploitation sont-elles présentées?

Les sociétés présentent une **analyse des charges d'exploitation dans le corps même** de l'état du résultat net.

En vertu de l'IFRS 18, il n'est plus possible pour les sociétés de fournir des informations sur les charges d'exploitation uniquement dans les notes.

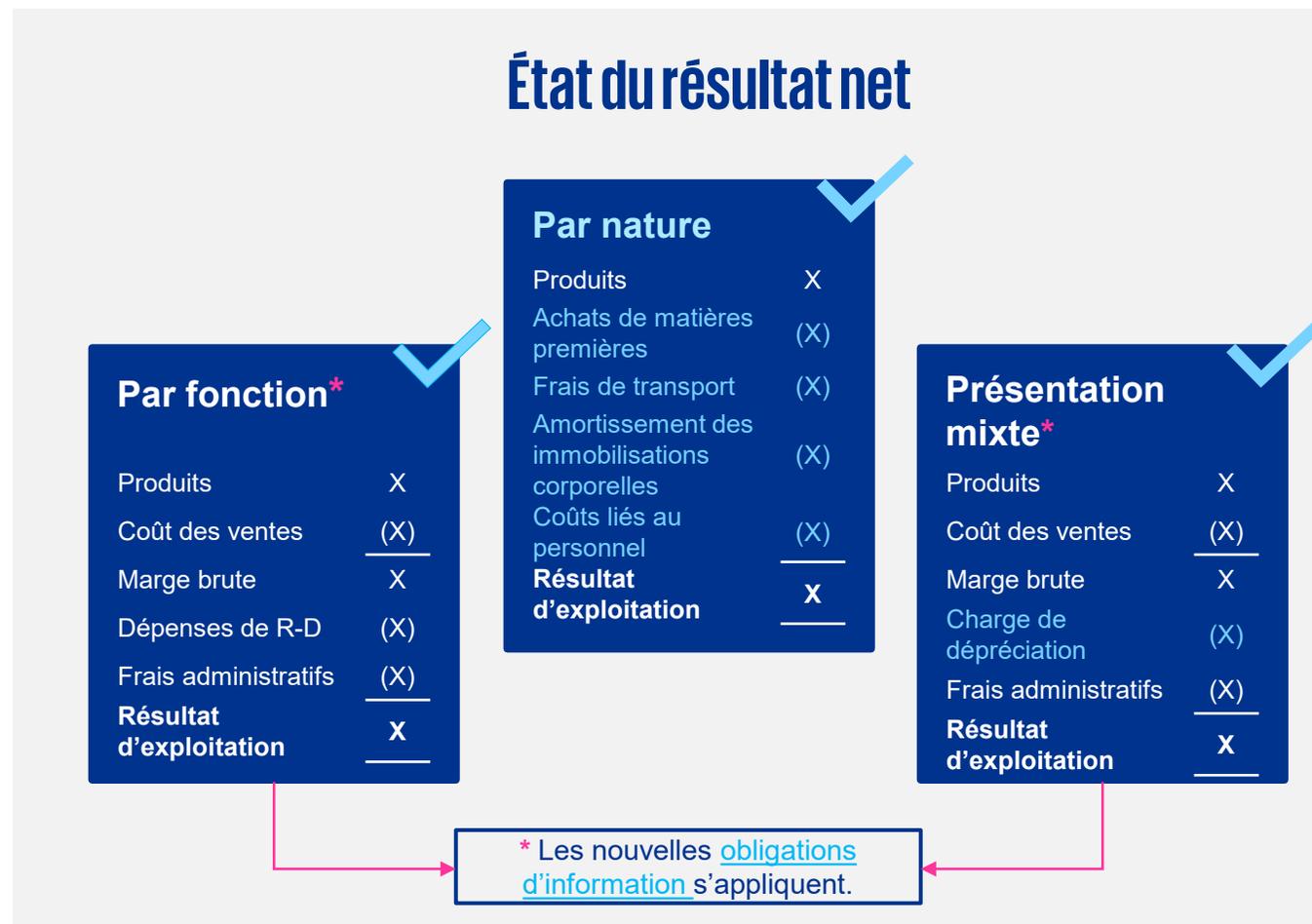
Les sociétés présentent leurs charges d'exploitation de façon à fournir la « représentation structurée la plus utile » de leurs charges, soit :

- **par nature;**
- **par fonction;** ou
- selon une **présentation mixte.**

Si des charges d'exploitation sont présentées par fonction, les nouvelles obligations d'information s'appliquent.



La présentation mixte des charges d'exploitation constitue un changement important dans certains pays.



Comment les informations sur les charges d'exploitation sont-elles communiquées?

Si des charges d'exploitation sont présentées **par fonction** dans le corps même de l'état du résultat net, les sociétés :

- présentent le coût des ventes dans un poste distinct (s'il y a lieu);
- fournissent une description qualitative de la nature des charges comprises dans chaque poste par fonction.

En outre, dans une note distincte, les sociétés présentent des informations quantitatives et qualitatives spécifiques pour chacune des **cinq charges d'exploitation par « nature »**. Ces éléments d'information ne visent pas à fournir un rapprochement avec l'état du résultat net, car elles **englobent à la fois les montants inscrits à l'actif et les montants comptabilisés en charges**.



Les sociétés pourraient devoir ajuster leurs systèmes et leurs processus afin de saisir les informations pertinentes pour satisfaire à ces obligations d'information.

Notes afférentes à l'état du résultat net

| Charges d'exploitation par nature ^{a)} | Amortissement des immobilisations corporelles | Amortissement des immobilisations incorporelles | Avantages du personnel | Pertes de valeur / reprises | Dépréciations des stocks / reprises |
|---|---|---|------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| Montant total comptabilisé au cours de la période | 72 ^{b)} | X | X | X | X |
| Montant total inclus dans les postes suivants : | | | | | |
| Coût des ventes | 50 | | | | |
| Frais administratifs | 3 | | | | |
| Frais de recherche et de développement | 15 | | | | |
| Montant total inclus dans la catégorie exploitation | 68 ^{b)} | X | X | X | X |

a) Les montants présentés sont ceux qui ont été comptabilisés en charges au cours de la période, sauf pour l'amortissement des immobilisations corporelles, qui comprend les montants inscrits à l'actif dans les stocks.

b) L'écart entre ces totaux se rapporte à l'amortissement des immobilisations corporelles compris au [poste X] dans la catégorie investissement.

Quelles mesures non conformes aux PCGR sont maintenant présentées dans les états financiers?

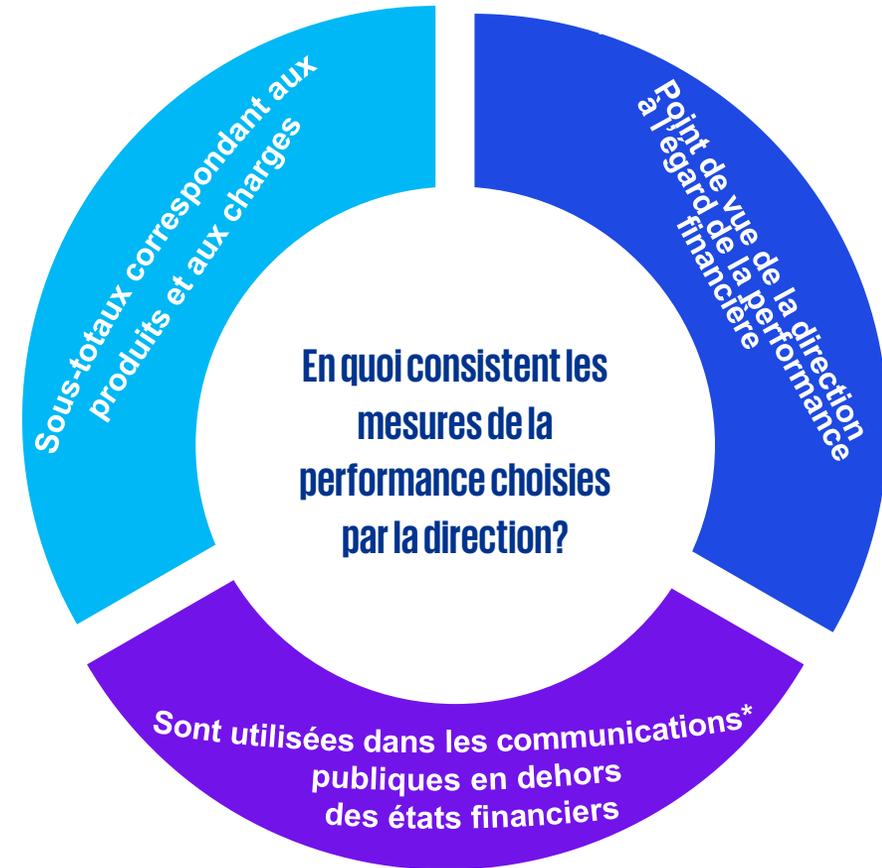
Seules les mesures « non conformes aux PCGR » qui sont des **sous-totaux des produits et des charges** – c.-à-d. des **mesures de la performance choisies par la direction** – sont présentées.

La **définition** des mesures de la performance choisies par la direction est étroite et **exclut** les éléments indiqués ci-après.

- ✘ Mesures de la performance non financière – p. ex., données sur la satisfaction de la clientèle.
- ✘ Mesures de la performance financière qui ne sont pas des sous-totaux des produits et des charges – p. ex., flux de trésorerie disponibles.
- ✘ Totaux/sous-totaux spécifiés dans les normes IFRS® de comptabilité – p. ex., marge brute.



Certaines mesures « non conformes aux PCGR » qui répondent à la définition de mesures de la performance choisies par la direction seront désormais présentées dans les états financiers et seront auditées. Ainsi, les sociétés peuvent décider de revoir l'objet et la pertinence des mesures « non conformes aux PCGR » existantes communiquées en dehors des états financiers.



* Un sous-total utilisé dans les communications publiques est présumé représenter le point de vue de la direction à l'égard de la performance financière, à moins qu'il puisse être réfuté au moyen d'informations raisonnables et justifiables.

Quelles sont les nouvelles obligations d'information à l'égard des MPCD?

Dans une **note distincte des états financiers**, une société doit :

- indiquer que les mesures de la performance choisies par la direction donnent le point de vue de la direction à l'égard de la performance financière de la société et qu'elles ne sont pas nécessairement comparables à celles d'autres sociétés;
- expliquer en quoi les mesures de la performance choisies par la direction fournissent des informations utiles et comment elles sont déterminées;
- fournir un rapprochement des mesures de la performance choisies par la direction avec les totaux/sous-totaux spécifiés dans les normes IFRS de comptabilité, y compris les incidences sur l'impôt sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle de chaque élément de rapprochement;
- expliquer les changements – p. ex., changements apportés aux calculs et à toute nouvelle mesure de la performance choisie par la direction.



Le rapprochement peut nécessiter des efforts supplémentaires. Par exemple, une société pourrait devoir élaborer une méthode appropriée pour déterminer l'incidence de chaque élément de rapprochement sur l'impôt sur le résultat dans la note.

Notes afférentes aux états financiers

| | 20X7 | Incidence sur l'impôt sur le résultat | Incidence sur les participations ne donnant pas le contrôle |
|---|----------|---------------------------------------|---|
| Résultat d'exploitation ajusté (mesure de la performance choisie par la direction) | X | | |
| Coûts de restructuration | (X) | (X) a) | (X) |
| Résultat d'exploitation* | X | | |

a) L'incidence fiscale des coûts de restructuration dans le [pays S] est déterminée sur la base du taux d'impôt prévu par la loi dans le [pays S] à la fin de 20X7, qui était de X pour cent

* Sous-total requis en vertu des normes IFRS de comptabilité

Les sociétés changeront-elles la façon dont elles regroupent les informations dans les états financiers?

Théoriquement, oui.

Les sociétés disposent maintenant d'indications améliorées sur le regroupement – c.-à-d. le regroupement et la ventilation des informations dans les états financiers.

Cela comprend :

- une **définition des nouveaux « rôles »** des états financiers de base et des notes;
- des **caractéristiques communes** des éléments servant de base au regroupement et à la ventilation – p. ex., nature, fonction, taille, emplacement géographique et environnement réglementaire;
- des **caractéristiques dissemblables uniques**, qui peuvent entraîner la ventilation des éléments, s'ils sont significatifs.

De **nouvelles obligations d'information s'appliquent** pour dissuader les sociétés de désigner certains éléments par l'appellation « **autre** » et de les regrouper dans un seul poste.

La détermination de la façon de regrouper les informations demeure un aspect nécessitant le recours au jugement.

Plus grand **regroupement** des informations

Rôle des états financiers de base et des notes

Fournir une « **représentation structurée utile** » des actifs, des passifs, des capitaux propres, des produits, des charges et des flux de trésorerie de la société

Plus grande **ventilation** des informations

Rôle des notes

Fournir des informations **significatives** supplémentaires

L'importance relative continue de s'appliquer aux fins de la présentation et de la fourniture d'informations dans les états financiers. Toutefois, dans le cas des états financiers de base, les sociétés devront également déterminer si les états financiers fournissent une « représentation synthétique structurée utile ».



État des flux de trésorerie

- Le **résultat d'exploitation est le point de départ** de la méthode indirecte.
- Le **choix** de classer les flux de trésorerie provenant des intérêts et des dividendes dans les **activités d'exploitation** a été **éliminé**.

Flux de trésorerie (modèle général) *

Financement

- Dividendes versés
- Intérêts versés

Investissement

- Dividendes reçus
- Intérêts reçus

Bilan

- Le **goodwill** est présenté sous un nouveau poste distinct dans le corps même du bilan.

| | |
|--------------------------------------|----------|
| Immobilisations corporelles | X |
| Goodwill | X |
| Immobilisations incorporelles | X |
| Total des actifs non courants | X |

* Le classement des intérêts et des dividendes sera différent pour les sociétés menant des activités principales déterminées.



Communiquez avec nous



Terry Liu

Associé, Services-conseils en comptabilité
KPMG au Canada
terryliu2@kpmg.ca



Julianna Obal

Associée, Services-conseils en comptabilité
KPMG au Canada
juliannaobal@kpmg.ca



Sarah Pépin

Associée, Services-conseils en comptabilité
KPMG au Canada
spepin@kpmg.ca

Que vous soyez un nouvel utilisateur ou un utilisateur actuel des normes IFRS de comptabilité, vous trouverez un résumé facile à comprendre des développements récents, des directives détaillées sur les exigences complexes et des outils pratiques comme des exemples illustratifs d'informations à fournir et des listes de contrôle.

IFRS Today

Blogues, balados et vidéos



Informations interreliées

Harmonisation des informations en matière de stratégie, de durabilité et d'information financière



Normes de l'ISSB^{MC}

Observation de KPMG sur l'application des normes IFRS d'information sur la durabilité



Êtes-vous prêt à présenter l'information ESG?

Observation de KPMG pour vous aider à orienter votre stratégie de communication de l'information



Centre de ressources en information financière sur les changements climatiques



Centre de ressources en information financière en période d'incertitude



Publication *Insights into IFRS*®

Pour vous aider à appliquer les normes IFRS de comptabilité à des transactions et à des accords réels.



Guides sur les états financiers

Exemples illustratifs d'informations à fournir et listes de contrôle





kpmg.com/ca/fr

L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte à l'avenir. Vous ne devriez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2025 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. KPMG et le logo de KPMG sont des marques de commerce utilisées sous licence par les cabinets membres indépendants de l'organisation mondiale KPMG.

« *ISSB^{MC}* » est une marque de commerce, et « *IFRS®* », « *IASB®* », « *IFRIC®* », « *IFRS for SMEs®* », « *IAS®* » et « *SIC®* » sont des marques déposées de l'*IFRS Foundation* et sont utilisés sous licence par *KPMG IFRG Limited* sous réserve des conditions générales énoncées dans le présent document. Veuillez communiquer avec l'*IFRS Foundation* pour savoir dans quels pays ses marques de commerce sont utilisées et/ou déposées.